

PROJET DE LOI

Portant approbation de l'Accord de prêt conclu entre la république tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement relatif au financement de politique de développement.

Article unique :

Est approuvé l'accord de prêt, annexé à la présente loi, conclu à Tunis le 29 juin 2018 entre la république tunisienne et la banque internationale pour la reconstruction et le développement et relatif à l'octroi d'un prêt d'un montant de quatre cent treize millions quatre cents mille euros (413.400.000 €) pour le financement de politique de développement)